

La biodiversité : relever le défi sociétal

Déclaration du groupe de l'Artisanat

La lutte pour la préservation de la biodiversité est essentielle ; il en va de notre santé à tous et de la qualité de vie des générations à venir. C'est donc bien un « défi sociétal », comme le souligne l'avis. Pour relever ce défi, plusieurs questions nous paraissent primordiales.

Tout d'abord, il faut permettre à tous les citoyens de comprendre les enjeux de la biodiversité et de connaître les principales causes de risques liés à l'activité humaine. Cela exige un effort important de pédagogie et de sensibilisation. La première responsabilité en incombe aux pouvoirs publics. Le groupe de l'artisanat salue les recommandations de l'avis d'une mobilisation de l'État à travers des campagnes d'information, et de l'Éducation nationale par le biais des programmes scolaires. Il approuve également la proposition invitant certains métiers à intégrer la biodiversité dans leurs cursus de formation.

L'efficacité de la lutte pour la préservation de la biodiversité exige une mobilisation de tous les acteurs. Cela suppose de faire en sorte que la biodiversité ne reste pas un sujet d'experts, réservé aux scientifiques ou aux associations de protection de la nature. Cela suppose également de permettre aux acteurs économiques et sociaux, d'appréhender les moyens d'actions à mettre en œuvre, à leur échelle, tant en fonction de leurs activités que de leurs capacités humaines et financières. Les efforts de la recherche, comme des associations, doivent s'orienter sur la mise à disposition d'informations claires et accessibles permettant non seulement d'identifier les impacts des différents secteurs sur la biodiversité, mais aussi d'éclairer sur les outils à mobiliser pour faire de la lutte en faveur de la biodiversité une opportunité, une source d'innovation et même de compétitivité, en plus d'un engagement citoyen.

Le groupe de l'artisanat approuve les propositions visant à aider les acteurs économiques à s'impliquer dans les objectifs de la biodiversité, grâce à la construction de ressources mutualisées et d'outils appropriés, avec l'appui des branches professionnelles. De même la mutualisation des ressources et des compétences sera particulièrement utile aux très petites entreprises, pour les aider à construire des réponses adaptées à leurs capacités.

Le groupe de l'artisanat souhaite également souligner le rôle moteur que peuvent tenir les pôles d'innovation de l'artisanat, tout comme les organisations professionnelles et les chambres de métiers. Ceux-ci apportent des outils précieux aux professions - à travers des guides de bonnes pratiques, des échanges d'expériences et des attributions de

certifications - incitant et accompagnant ainsi les entreprises à s'investir en faveur du développement durable.

Cela atteste bien que des acteurs économiques n'hésitent pas à s'engager volontairement, au-delà de leur cœur de métier. C'est pourquoi, le groupe de l'artisanat estime qu'il faut surtout encourager et inciter les entreprises à s'impliquer pour la biodiversité, et non choisir la voie de mesures contraignantes, au risque de freiner les bonnes volontés. Il regrette donc que l'avis propose de rendre à terme obligatoire la prise en compte de la biodiversité par les entreprises.

Sur les moyens financiers à consacrer à la biodiversité, l'avis propose notamment une réorientation de certains prélèvements obligatoires actuels vers une fiscalité écologique. Le groupe de l'artisanat salue l'ambition de l'avis de ne pas créer de taxe supplémentaire. Pour autant, l'application d'une telle piste, comme de celle d'une fiscalité locale à des fins écologiques, nécessitera au préalable une évaluation approfondie et concertée quant à leurs éventuels impacts économiques et sociaux. L'avis préconise par ailleurs tout un panel de mesures, notamment financières, en faveur des associations ; le groupe de l'artisanat est réservé sur ces dispositions qui lui semblent excéder le cadre de la saisine.

Malgré ces réserves, le groupe de l'artisanat a voté l'avis.